

Interpellation places PMR

La place PMR située à la place du Centenaire (devant le magasin Amiguet-Martin, à proximité du centre Médic'Aigle) a récemment été déplacée.

Initialement elle se trouvait au bas des places de parcs en épis. Durant les travaux, elle a été provisoirement installée en haut de la rue, en dessus des places de parcs en épis, à l'endroit du parc à vélo. Dès la fin des travaux, elle a été placée définitivement juste en dessus de la première place de parc voiture en épis.

Une utilisatrice de cette nouvelle place nous a fait remarquer des inconvénients. Notamment le fait que cette place soit maintenant en pente, rendant difficile le passage d'une personne à mobilité réduite de la voiture à la chaise roulante. De plus, l'accès au trottoir n'est pas direct, il est nécessaire de remonter la rue sur quelques mètres afin de regagner le trottoir. Puis encore quelques mètres afin d'arriver à la rampe qui mène chez Amiguet Martin ou au centre Médic'Aigle.

D'un point de vue pratique, son emplacement provisoire en haut de la rue, à la place du parc vélo, était jugé idéal (place à plat et accès direct à la rampe d'escalier, sans bordure).

- Est-ce qu'une obligation légale, ou une autre difficulté a conduit à choisir cet emplacement plutôt que de conserver celui, provisoire, qui semble plus adapté aux PMR ?
- Est-il envisageable d'apporter une correction à cet état de fait ?

Cette question d'une utilisatrice PMR nous rappelle combien il est difficile, même avec des directives ou un règlement bien établis, de se mettre à la place d'une personne à mobilité réduite.

Prendre le temps de questionner quelques utilisateurs sur les places PMR actuelles de la ville serait certainement profitable pour notre commune. Cela pourrait éventuellement mettre en lumière quelques améliorations simples à apporter, mais néanmoins grandement utiles pour les personnes à mobilité réduite.

Pour le groupe PLR,
Marc Taverney

